

l'écho des michottes

Décembre 2008

LES ROUSSES
HAUT JURA
Village et Hameaux

Bulletin municipal N° 1

Zoom sur :

Le comice agricole



Trombinoscope
municipal



manifestations 2009

LES ROUSSES
et Hamon

sur www.mairielesrousses.fr

10 janvier	"Daddy Blues," théâtre par les Baladins de la Combe Noire, 20h30 à l'Omnibus
12 janvier	Collecte de sang de 16h à 19h15
Fin janvier	AG Amicale des Sapeurs Pompiers
28 janvier	Transjeune : 18 ^e édition
31/01 au 1/02	Jurakite : compétition internationale de cerf-volants - 11h à 17h
7/02 au 8 fév.	Transjurassienne : 31 ^e édition
15 février	Concert de la St Valentin à 17h30 - Eglise St Pierre - les Rousses
11 au 15 mars	Les Rousses en apesanteur (montgolfière) - 3 ^e édition
06 avril	Collecte de sang de 16h à 19h15
19 avril	Congrès départemental des Sapeurs pompiers du Jura
03 mai	10 km des Rousses - course pédestre
07 mai	Journée de l'amitié des clubs du secteur «d'en haut» à l'Omnibus, les Rousses
08 mai	Anniversaire Victoire 1939/45
16 et 17 mai	Bourse aux fleurs et marché artisanal à Prémanon
en juin	Journée nationale des Sapeurs Pompiers
27 juin	Feu de la St-Pierre
5 juillet ou 28 juin	Marche du sourire aux Rousses
02 Juillet	Fête de la bataille des Rousses
04 Juillet	Feu de la fête des Rousses
06 Juillet	Collecte de sang de 16h à 19h15
14 juillet	Fête nationale
02 août	Fête du lac
21 et 22 août	Journées tragiques de la commune
27 août	AG du club Soleil d'automne à l'Omnibus, les Rousses
7 septembre	Collecte de sang de 16h à 19h15
17 octobre	Loto annuel, club Soleil d'automne, salle des Gentianes-Omnibus
11 novembre	Anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
16 novembre	Collecte de sang de 16h à 19h15
05 décembre	«Portes ouvertes» Résidence Mandrillon - Téléthon
15 au 28 déc	4 ^e Festival du film polaire et de montagne
17 décembre	Repas de Noël du club Soleil d'automne - Résidence Mandrillon

L'Echo des michottes, un titre pour initiés ?

En fait, "michottes" est le mot local pour désigner ces chardons bas tellement communs dans les pâturages du Haut-Jura. S'ouvrant à la fin de l'été sur un cœur argenté, ils sont recherchés pour entrer dans des compositions très décoratives pour la maison.

En fait, le nom avait été choisi il y a une quarantaine d'années déjà, par André Lizon alors maire de la commune, qui avait eu la volonté de créer un petit journal local pour créer un lien entre les Rousselands et leur Mairie.

Un bulletin municipal avant la lettre en somme. C'est ce même souci de créer du lien qui motive aujourd'hui la commission communication du Conseil municipal. Espérant que "L'Echo des michottes" nouvelle formule atteindra ce but, nous vous en souhaitons bonne lecture.

Commission communication

Directeur publication : José Camelin

Crédit photo : Ch. Mathez - J-R. Charton - J. Carrot

Composition - Impression : La Biennoise

Sommaire

Manifestations 2009	p 2
Mot du Maire	p 3
Les élus	p 4
Commissions communales	p 5-6
Délégués aux organismes extérieurs	p 6
Ils travaillent pour vous	p 7-8
La police municipale	p 9-10
Travaux	p 11-12
Commission environnement	p 13
Commission Communication - Bus CCAS.....	p 14
Le comice agricole.....	p 15-16
Les écoles	p 17
Etat civil	p 18
Liste des associations	p 19
Les caprices du temps - Féeries de Noël	p 20

Le 16 mars dernier, vous donniez une large majorité à l'équipe municipale actuelle et je tiens encore à vous en remercier.

Toute la préparation faite avant les élections nous a servi à être le plus efficace possible dans un délai très court. Comme promis, c'est une gestion collégiale de la commune qui s'est mise en place avec une grande délégation aux adjoints et un travail important dans les différentes commissions. Ainsi chaque conseiller municipal participe activement aux destinées de notre village et de ses hameaux.

En désormais 200 jours, nous avons repris les dossiers en cours dont certains sont pour ainsi dire terminés : le chalet du lac sera bientôt ouvert et l'équipe de gérance de cet établissement est choisie. Pour le projet de cantine, préau et garderie périscolaire, un premier déménagement a été effectué pour la Toussaint et le fonctionnement à 100 % se fera début janvier.

Pour les nouveaux projets, nous avançons rapidement et sereinement. Le projet mairie est clos et les travaux commenceront au printemps. L'aménagement de la route du Noirmont (voirie, eau, électricité, téléphone, assainissement et aménagement urbain) est déjà bien avancé. La réalisation est désormais programmée pour 2009. Les travaux d'assainissement du secteur des Cressonnières ont débuté cet automne et la station d'épuration via le Syndicat Mixte du canton de Morez est en cours de finalisation. Les écoles ont aussi fait l'objet d'une attention toute particulière du nouveau conseil par l'amélioration des bâtiments et des équipements.

Mais c'est également au sein des structures intercommunales que nos élus se sont investis. Nous l'avons largement évoqué lors de notre campagne électorale, mais maintenant c'est une réalité.

Au sein de la Communauté de Communes de la Station Classée des Rousses, les Rousses disposent de deux vice-présidents dont le premier chargé du développement économique tenu par moi-même. J'ai également souhaité et obtenu la présidence de la SAEM SOGESTAR et un poste au Syndicat Mixte de développement touristique. Cela m'a demandé d'arrêter complètement mon activité professionnelle mais l'ensemble de ces mandats sont cohérents et permettent une efficacité envers les administrés.

Avec mes sept collègues élus des Rousses au sein de la Communauté de Communes de la Station classée des Rousses, nous pouvons donc largement participer au développement de la station.

Avec Jean-Sébastien LACROIX au bureau du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Bernard MAMET et moi-même au Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau des Rousses, Olivier BOLUT au SIDEK, Annie BERTHET et Christophe MATHEZ au SICTOM, Jean-Sébastien LACROIX et Bernard DAVID au Syndicat Mixte du Canton de Morez, vous pouvez être assurés, Chères Rousselandes et Chers Rousselands que nos élus travaillent et mettent en avant vos intérêts.

Pour la Commune des Rousses, l'année 2009 s'annonce riche en projets : agrandissement du foyer-logement, réfection de l'Omnibus, des écoles, aménagement du vil-

lage, éclairage public... Toutefois, nous devons être vigilants car la conjoncture économique que nous connaissons actuellement aura des répercussions sur les finances publiques et notamment sur les subventions. Nous aurons donc la prudence et la bonne gestion requise.

La vie de notre village et de nos hameaux ne saurait être agréable si nous ne faisons pas attention à l'équilibre et à la communication intergénérationnelle. C'est pourquoi vos élus s'efforcent d'œuvrer en ce sens : du foyer Mandrillon à la crèche, en passant par les écoles maternelles et primaires, publiques ou privée, par les équipements sportifs, par notre soutien aux associations, par un dynamisme du C.C.A.S. et par nos gestes quotidiens, nous essayons de créer ce climat d'échange.

Nous espérons également que 2009 sera l'année de la création du Conseil Municipal des jeunes. Cette assemblée permettra de mieux prendre en compte leurs attentes en donnant aux jeunes rousselands à la fois des moyens mais également des responsabilités.

Chères Rousselandes, Chers Rousselands, j'espère que ce premier bulletin de la nouvelle équipe vous permettra de mieux connaître nos travaux et je vous dis à très bientôt sur le site Internet de la commune : www.lesrousses.fr pour encore plus de communication.

Merci

Avec mes sentiments dévoués,

Votre Maire,
José CAMELIN

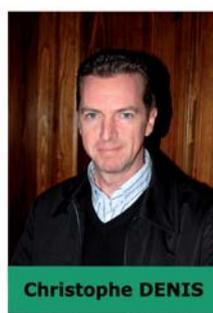
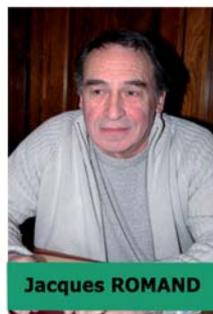




Les adjoints :



Les conseillers municipaux :



M. le Maire est membre de droit de toutes les commissions

Commission Aménagement du territoire, Economie, Urbanisme

Vice-présidente : Annie BERTHET

Jean-Sébastien LACROIX
 Jacques ROMAND
 Fabien CHAVIN-GAZALIER
 Béatrice CHAVETNOIR
 Mathias ARBEZ
 Béatrice LE STER
 Corine BOUVIER-MARILLIER
 Olivier BOLUT
 Robert BONNEFOY
 Christophe MATHEZ
 Gilles BOURQUI
 Christophe DENIS

Commission Environnement, Lac, Eaux, Forêts, Assainissement

Vice-président : Jean-Sébastien LACROIX

Maurice VANDELLE
 Béatrice CHAVETNOIR
 Mathias ARBEZ
 Régis BAILLY-SALINS
 Christophe MATHEZ
 Sylvie TINGUELY

Commission des Finances

Vice-présidente : Annie BERTHET

Jacques ROMAND
 Robert BONNEFOY
 Christophe MATHEZ
 Bernard DAVID
 Danielle TISSOT

Commission du Personnel

Vice-présidente : Sylvie TINGUELY

Dominique MICHELIN
 Bernard MAMET
 Régis BAILLY-SALINS
 Bernard DAVID
 Dominique AUZIAS
 Danielle TISSOT

Commission des Travaux, Permis de construire

Vice-président : Fabien CHAVIN-GAZALIER

Annie BERTHET
 Maurice VANDELLE
 Béatrice LE STER
 Olivier BOLUT
 Régis BAILLY-SALINS
 Gilles BOURQUI

Commission Scolaire, Périscolaire, Cantine

Vice-présidente : Danielle TISSOT

Dominique MICHELIN
 Béatrice CHAVETNOIR
 Murielle BERTHET
 Corine BOUVIER-MARILLIER
 Christophe MATHEZ
 Dominique AUZIAS

Commission Logement

Vice-président : Christophe DENIS

Murielle BERTHET
 Danielle TISSOT
 Sylvie TINGUELY

Commission Village et Hameaux

Vice-présidente : Corine BOUVIER MARILLIER

Annie BERTHET
 Maurice VANDELLE
 Jean-Sébastien LACROIX
 Murielle BERTHET
 Gilles BOURQUI
 Danielle TISSOT

Commission des finés

Vice-présidente : Murielle BERTHET

Fabien CHAVIN-GAZALIER
 Corine BOUVIER-MARILLIER
 Dominique AUZIAS
 Danielle TISSOT
 Sylvie TINGUELY

Commissions communales (suite)

Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Centre Sportif, Culture

Vice-président : Dominique MICHELIN

Jean-Sébastien LACROIX
Fabien CHAVIN-GAZALIER
Mathias ARBEZ
Olivier BOLUT
Régis BAILLY-SALINS
Christophe DENIS
Bernard DAVID
Dominique AUZIAS
Danielle TISSOT

Commission Communication, Information

Vice-président : Christophe MATHEZ

Fabien CHAVIN GAZALIER
Murielle BERTHET
Béatrice LE STER
Personnes extérieures :
Jacques POTTIER
Benoît AUBRY
Odile LACROIX
Ludovic PERTUS
Véronique CUENOT

Liste des délégués aux organismes extérieurs

1 Election de 8 délégués à la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura

José CAMELIN - Annie BERTHET - Dominique MICHELIN
Béatrice CHAVETNOIR - Mathias ARBEZ - Régis BAILLY-SALINS - Bernard DAVID - Sylvie TINGUELY

2 Election de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures ménagères (SICTOM)

Titulaires : Annie BERTHET - Christophe MATHEZ
Suppléants : Sylvie TINGUELY - Béatrice LE STER

3 Election de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat mixte du Canton de Morez

Titulaires : Bernard DAVID - Jean-Sébastien LACROIX
Suppléants : Régis BAILLY-SALINS - Fabien CHAVIN GAZALIER

4 Election de 2 délégués au Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses

José CAMELIN - Bernard MAMET

5 Election de 2 délégués au Syndicat des Communes forestières du Risoux

Mathias ARBEZ - Fabien CHAVIN-GAZALIER

6 Election d'1 délégué à l'Association des Communes forestières du Jura

Mathias ARBEZ

7 Election d'1 délégué au Syndicat intercommunal d'Équipement collectif du Jura (SIDEJ)

Olivier BOLUT

8 Election de 2 délégués du Syndicat intercommunal du Chemin de Fer Les Rousses - Bois d'Amont

Corine BOUVIER-MARILLIER - Bernard DAVID

9 Election d'1 délégué au Comité national d'Action sociale (CNAS)

Murielle BERTHET

10 Election de 2 délégués à l'Association pour l'Animation culturelle et éducative (APACE)

Dominique AUZIAS - Sylvie TINGUELY

11 Election de 2 délégués titulaires et 2 suppléants au Parc naturel régional du Haut-Jura

Titulaires : Jean-Sébastien LACROIX - Christophe MATHEZ
Suppléants : Fabien CHAVIN-GAZALIER - Olivier BOLUT

12 Election d'1 délégué au conseil d'administration de l'hôpital de Morez

Danielle TISSOT

13 Election des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (8 maximum)

Murielle BERTHET
Robert BONNEFOY
Danielle TISSOT
Annie BERTHET
Corine BOUVIER-MARILLIER

3 Election d'un conseiller en charge des questions de défense

Dominique MICHELIN

Service administratif

CUENOT Véronique



Directrice Générale des Services

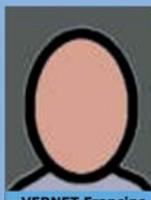
Je suis heureuse de vous présenter les différents services communaux qui oeuvrent chaque jour avec rigueur et motivation au bon fonctionnement de nos services publics pour le bien-être des rousselandes et des rousselands. A chaque parution, je vous présenterai le fonctionnement et l'organisation d'un service.

Je vous souhaite une agréable lecture avec l'Echo des Michottes.

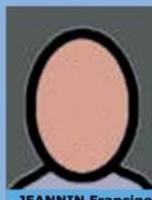


BERTHERAT Brigitte

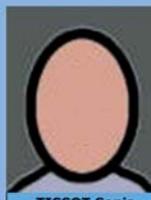
281, rue Pasteur - 39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-60-01-52
Fax : 03-84-60-07-55
e-mail : mairie.lesroussees@cegetel.net
Site internet : www.mairielesroussees.fr
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.
Fermé le samedi.



VERNET Francine



JEANNIN Francine



TISSOT Sonia

Police municipale



DABIN Jean-Pierre

70, rue de la Redoute
39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-42-40-55
E-Mail : jp.dabin@mairielesroussees.fr
Animaux errants :
Si vous trouvez des animaux errants ou morts, contactez Mr DABIN.



Le stationnement dans le village est en zone bleue. N'oubliez pas votre disque !

Bibliothèque municipale



ROSSILLE Lydia

281, rue Pasteur
39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-60-37-90
E-Mail : l.rossille@mairielesroussees.fr
Heures d'ouverture :
Mardi 16h30 à 19h
Mercredi 14h à 19h
Vendredi 16h30 à 19h
Samedi 9h à 12h

Services techniques

83, rue des Écoles
39220 LES ROUSSES
Tél : 03.84.60.01.57

E-Mail : jp.cuinet@mairielesroussees.fr

CUINET Jean-Pierre



Directeur du service Technique



LAZZAROTTO Pierre



LOUBERT Maximilien



PRETRE Jacky



CRETIN Xavier



CHAUFFET Pierre



CHEVASSUS Cédric



CHEVASSUS Michel



GIRARD Pierre



GRANDCLEMENT Yves



BERTHET Eric



CHEVASSUS Eric

Foyer Mandrillon



DULIEU Gaëlle



HENCHOZ Nathalie

Résidence Mandrillon : 164, rue Pasteur
39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-60-39-15
E-Mail : g.dulieu@mairielesroussees.fr

Aides ménagères



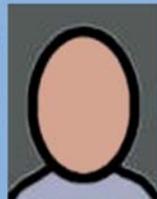
CLOUARD Danièle



GAVIGNET Céline



VENERI Suzanne



SCHNEIDER Catherine



FAIVRE Christiane



LOUBERT Laurette



CLEMENT Marie-Pierre

ils travaillent pour vous

Centre communal de Soins infirmiers

Résidence Mandrillon
164, rue Pasteur - 39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-60-31-19
E-Mail : g.grandclement@mairielesrousses.fr

GRANDCLEMENT Gabrielle



Responsable du Service

BOUVIER-DIT-MARECHAL Sandrine



BOUVIER-DIT-MARECHAL Sandrine

PERRAD Aude



PERRAD Aude

DOUVRES Emmanuelle



DOUVRES Emmanuelle



CORDIER Françoise

Secrétariat :
Sandrine BOUVET-DIT- MARECHAL
Au cabinet du lundi au samedi :
de 7h30 à 8h30 et de 12h à 12h30
A domicile 24h/24
Au centre de soins sur RDV

Crèche / Halte garderie



FOSTER Farida
Directrice

99, route des champs de neige
39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-60-32-97
E-Mail : f.farida@mairielesrousses.fr

Heures d'ouverture :
De 7h à 18h30 du lundi au vendredi



GUYON Sandrine
Infirmière puéricultrice



BADET Nathalie



MANAS Frédérique



BOURGEOIS Pascale



CASAGRANDE Arlette



PACAUD Catherine



KRAWIEK-TINGUELY Sylvie



VANDEL Dominique



DURAND Brigitte

A.T.S.E.M



BESSON Nathalie



FILLON-MAILLET Héliène



MICHELIN Emilie



MILLET Marie-Anick



VERDIERE Elise

Cantine scolaire & repas à domicile personnes âgées



Responsable du Service

Eliane LAMY et
Serge BERGER-SABBATEL
Tél : 03-84-60-06-83
E-Mail :
e.lamy@mairielesrousses.fr
Rue des Ecoles
39220 Les Rousses



Chef Cuisinier



LOUBERT Laurette



GAVIGNET Céline



FAIVRE Christiane



CLOUARD Danièle



CLEMENT Marie-Pierre



NORAZ Annie



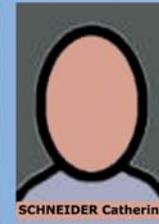
ROMAND Catherine



ROUX Karine



THIABAUD Sylvie



SCHNEIDER Catherine

Garderie périscolaire



THIABAUD Sylvie

Directrice



NORAZ Annie



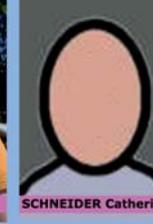
ROMAND Catherine



ROUX Karine



GAVIGNET Céline



SCHNEIDER Catherine

Rue des Ecoles - 39220 LES ROUSSES
Tél : 03-84-60-51-33 - E-Mail : s.thiabaud@mairielesrousses.fr

Les missions des agents de police municipale

A - l'agent de police municipale, fonctionnaire territorial

Le Maire est le supérieur hiérarchique des agents de police municipale fonctionnaires territoriaux. A ce titre, ceux-ci doivent prendre leurs instructions auprès du maire et lui rendre compte.

Les agents de police municipale sont nommés par le maire, agréés par le représentant de l'Etat dans le département et le procureur de la République, puis assermentés.

B – les missions de police judiciaire

1) La qualité d'agent de police judiciaire adjoint (APJA) des agents de police municipale

Aux termes de l'article 21 du code de procédure pénale, les agents de police municipale sont des agents de police judiciaire adjoints. A ce titre, «ils ont pour mission :

- De seconder dans l'exercice de leurs fonctions, les officiers de police judiciaire ;
- De rendre compte à leurs chefs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance ;
- De constater, en se conformant aux ordres de leurs chefs, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions, le tout dans le cadre et dans les formes prévus par les lois organiques ou spéciales qui leur sont propres
- Enfin, de constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat».

Les agents de police municipale rendent compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance.

Les agents de police municipale adressent sans délai leurs rapports et procès-verbaux simultanément au maire et, par l'intermédiaire des officiers de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales, au procureur de la République.

2) La constatation par rapport des crimes et délits

Les pouvoirs de verbalisation des agents de police municipale se limitent à des infractions pénales relevant du domaine contraventionnel. Ils ne peuvent pas constater par procès-verbal des crimes ou des délits. En matière criminelle et délictuelle, ils ne peuvent que rédiger des rapports transmis au procureur de la République et au maire.

3) L'application de l'article 73 du Code de procédure pénale

Aux termes de l'article 73 du code de procédure pénale, dans les cas de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.

Ainsi, les agents de police municipale peuvent, comme tout citoyen, appréhender l'auteur d'un crime ou d'un délit flagrant, passible d'une peine de prison, et exercer une action coercitive sur les délinquants pris sur le fait.

Dès lors qu'ils sont remis à la police ou à la gendarmerie nationales les délinquants interpellés en état de flagrance, les agents de police municipale ne sont plus compétents.

4) La verbalisation des contraventions aux arrêtés de police du maire

Aux termes de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut prendre des arrêtés de police en vue d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire de sa commune.

En vertu de l'article L 2212-5 du code général des collectivités territoriales, les agents de police municipale peuvent verbaliser les contra-

ventions aux arrêtés de police du maire. Ils sont en effet chargés d'assurer leur exécution.

Aux termes de l'article R 610-5 du Code pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe, soit 38 €.

5) la verbalisation des contraventions au code de la route

L'article L 2212-5 du code général des collectivités territoriales permet aux agents de police municipale de constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Ils peuvent verbaliser les contraventions les plus fréquemment commises : excès de vitesse, dépassements dangereux, non respect des sens interdits, stops et feux tricolores, absence du port de la ceinture de sécurité, etc...

Les agents de police municipale peuvent verbaliser les contraventions commises par les piétons, ce qui comprend les utilisateurs de rollers, de patins à roulettes et de planches à roulettes, qui sont soumises aux règles applicables aux piétons, notamment l'obligation de circuler sur les trottoirs, de respecter les feux tricolores et d'emprunter les passages protégés.

6) la verbalisation des infractions au code de l'environnement

Les agents de police municipale disposent de compétences en matière de lutte contre les nuisances et atteintes à l'environnement. Ainsi, en vertu de plusieurs articles du code de l'environnement, ils peuvent constater les infractions à la législation :

- sur les réserves naturelles (article L 332-20) ;
- sur la protection de la faune et de la flore (article L 415-1) ;
- sur la pêche (article L 437-1) ;
- sur les déchets (article L 541-44) ;
- sur les publicités, les enseignes, les pré enseignes (article L 581-40).

7) La verbalisation des infractions à la police de la conservation du domaine public routier

Les agents de police municipale peuvent verbaliser les infractions à la police de la conservation du domaine public routier sur les voies de toutes catégories.

Il s'agit non seulement des atteintes à l'intégrité matérielle du domaine public routier (dommages causés à un terre-plein, à un panneau directionnel, notamment lors d'un accident) mais également de faits qui, sans porter à proprement parler atteinte au domaine public routier, en compromettant néanmoins l'usage (à titre d'exemple, l'installation d'un marchand ambulant sur un parking public ou sur l'accotement d'une route).

8) La verbalisation des infractions en matière de lutte contre les nuisances sonores

a) S'agissant des nuisances sonores engendrées par les véhicules à moteur, notamment les motos et les cyclomoteurs, les agents de police municipale sont compétents :

- Pour prescrire la présentation d'un tel véhicule à un service de contrôle du niveau sonore en vue de sa vérification ;
- Pour verbaliser les propriétaires de véhicules à moteur qui émettent des bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains, ainsi que pour verbaliser toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux
- Pour prescrire l'immobilisation d'un véhicule lorsqu'ils constatent la nécessité de faire cesser sans délai une des infractions pour lesquelles cette mesure est prévue par le code de la route.

La police municipale (suite)

b) S'agissant des autres nuisances sonores, notamment celles engendrées par les postes de radios, le maire est compétent pour édicter des arrêtés de police en vue de «réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les bruits, y compris les bruits de voisinage». Les agents de police municipale sont habilités à constater par procès-verbal les contraventions aux arrêtés de police du maire. Ils peuvent donc verbaliser les propriétaires de radios trop bruyantes si le maire a pris un arrêté en la matière.

9) La verbalisation des infractions à la législation sur les chiens dangereux

Les agents de police municipale peuvent verbaliser les propriétaires de chiens d'attaque (classés en 1ère catégorie) ou de chiens de garde et de défense (classés en 2ème catégorie) qui n'ont pas déclaré à la mairie qu'ils détenaient un tel animal.

Ils peuvent également verbaliser les propriétaires de ces chiens qui ne respectent pas la règles de circulation sur la voie et dans les lieux publics imposées à ces animaux.

C – les missions de police administrative

Les agents de police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ces missions de police administrative s'exercent essentiellement par la présence physique et visible de ces fonctionnaires d'autorité sur la voie publique et dans les lieux publics, autrement dit par l'ilotage.

Les moyens juridiques dont disposent les agents de police municipale pour assurer leurs missions

A – Le recueil et le relevé d'identité

Les agents de police peuvent procéder à des recueils d'identité et à des relevés d'identité.

1) Face à des infractions qu'ils ne peuvent verbaliser, les agents de police municipale ne peuvent procéder qu'à un recueil d'identité. Cette procédure permet à tout agent de demander au contrevenant de décliner son identité, mais sans pouvoir exiger de lui la présentation d'un document justifiant de celle-ci.

2) Le relevé d'identité est une procédure intermédiaire entre le recueil d'identité et le contrôle de légalité. Il permet à l'agent de police municipale, lorsqu'il constate une infraction qu'il est habilité à verbaliser, de demander au contrevenant de lui présenter un document établissant son identité, dont il relève les mentions afin d'établir le procès-verbal.

B – Le dépistage d'alcoolémie

Les agents de police municipale peuvent procéder aux épreuves de dépistage de l'alcoolémie, c'est-à-dire soumettre les conducteurs à l'alcootest (ou éthylotest) qui établit, en cas de résultat positif, une présomption de conduite en état alcoolique.

Ces épreuves de dépistage peuvent être effectuées lorsque le conducteur est impliqué dans un accident de la circulation ou est l'auteur présumé de l'une des infractions mentionnées à l'article L 234-3 du code de la route (notamment la vitesse excessive ou l'absence de port de la ceinture de sécurité ou du casque).

C – La rétention du permis de conduire

Les agents de police municipale sont compétents pour procéder à des rétentions immédiates de permis de conduire, en cas de « grand excès de vitesse » et de « très grand excès de vitesse », c'est-à-dire de dépassement de la vitesse autorisée de 40 km/h ou plus et de 50 km/h ou plus.

D – L'immobilisation et la mise en fourrière

Les agents de police municipale peuvent prescrire l'immobilisation des véhicules lorsqu'ils constatent la nécessité de faire cesser sans délai l'une des infractions pour lesquelles cette mesure est prévue (en cas de mauvais état du véhicule notamment).

Les agents de police municipale peuvent prescrire l'immobilisation des véhicules à l'état d'épaves.

E – Les fichiers des immatriculations et des permis de conduire

Les informations contenues dans le fichier national des immatriculations sont communiquées sur leur demande aux agents de police

municipale par les services de la police ou de la gendarmerie nationales territorialement compétents, aux seules fins d'identifier les auteurs des infractions au code de la route qu'ils sont habilités à constater.

F – L'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation

Afin de lutter contre les entraves et à la libre circulation des personnes dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation, l'article L 126-1 du code de la construction et de l'habitation permet aux propriétaires ou exploitants de ces immeubles d'accorder à la police municipale une autorisation permanente de pénétrer dans les parties communes.

L'article 126-2 dudit code leur permet également de faire appel à la police municipale pour rétablir la jouissance paisible des parties communes de ces immeubles, en cas de trouble apporté à la tranquillité de ces lieux.

Les agents de police municipale peuvent constater des voies de fait ou de la menace de commettre des violences contre une personne ou l'entrave apportée, de manière délibérée, à l'accès et à la libre circulation des personnes ou au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté, lorsqu'elles sont commises en réunion de plusieurs auteurs ou complices, dans les entrées, cages d'escalier ou autres parties communes d'immeubles collectifs d'habitation.

G – Les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages à main.

Comme tout agent public investi de missions de police administrative, les agents de police municipale sont compétents pour procéder à des palpations de sécurité, mesure de sûreté administrative, sans qu'il soit besoin qu'un texte le prévoit expressément.

Les agents de police municipale affectés sur décision du maire à la sécurité des manifestations sportives, récréatives ou culturelles rassemblant plus de 1.500 spectateurs, peuvent, pour contrôler l'accès aux enceintes dans lesquelles est organisée la manifestation, procéder à l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille.

H – Le carnet de déclarations

Les agents de police municipale peuvent donc recueillir les observations éventuelles des contrevenants qu'ils verbalisent.

travaux achevés en 2008



Coût HT

850 000

en euros



Chaufferie bois



Parking de la fromagerie et aménagement de la voie communale village/pré Chavin

Coût HT

300 000

en euros

Création : cantine, préau et garderie périscolaire



Coût HT

1 800 000

en euros

Aire de jeu de la Doye



Coût HT

23 000

en euros



Coût HT

140 000

en euros

travaux de voirie et sécurité des piétons

travaux achevés en 2008



travaux en cours

La Municipalité, en accord avec le SICTOM a décidé d'équiper 12 sites de conteneurs semi-enterrés (25 gris & 16 bleus). Les Rousses d'en bas, la fromagerie, derrière la Mairie, office du tourisme, champs de neige, WC publics, parking de l'Omnibus, secteur cantine-école-centre sportif, rue porte de France. Rue de l'industrie, HLM et montée des charnières à la Doye. Ces conteneurs permettent une technique de collecte plus respectueuse de l'environnement et améliorent l'aspect visuel de nos rues en faisant disparaître les bacs individuels.



Restructuration de la mairie

**Remplacement menuiserie
bâtiment école primaire**



Le cadre de vie Rousseland est d'une grande qualité, un site naturel remarquable entre lac et montagnes, une biodiversité faunistique et floristique d'une grande richesse. L'eau y est très présente avec les sources et le lac, éléments phares de l'identité de la commune. Cependant, cette ressource en eau n'est pas inépuisable et reste fragile. La gestion des eaux tant au niveau de la distribution qu'à celui du traitement est une préoccupation permanente, la performance des réseaux doit être améliorée.

Dans cet objectif, les travaux d'assainissement du site des Cressonnières, du lotissement de la Route Blanche ainsi que du Bief de la Chaille ont démarré cet automne, et l'aménagement prochain de la route du Noirmont va permettre la mise en séparatif et la réfection de cette partie du réseau.

L'autre gros chantier en matière d'assainissement collectif concerne la construction de la future station d'épuration située au hameau de Goulard. L'avant-projet a été validé au mois de Septembre 2008 après différentes études et négociations quant à son emplacement afin de limiter considérablement l'impact environnemental par rapport aux plus proches habitations. Les travaux doivent débuter courant Mai 2009 et la mise en service est prévue en Mars 2011, une réunion d'information sera programmée d'ici la fin de l'année 2008.

Autre sujet, autres symboles des Rousses que sont les sapins (plutôt des épicéas en fait) et le Fort Henry Martin.

Sur proposition de la commission environnement, le conseil communal a émis un avis très favorable en ce qui concerne l'exploitation forestière du Bois de l'Ours et de l'intérieur du Fort.

Cette décision répond à une double motivation, d'une part exploiter et entretenir durablement en futaie jardinée ce patrimoine forestier communal, d'autre part de dégager les gros bois situés sur les remparts pour y engager des travaux d'entretien, de sécurisation et de revalorisation du site.

Lacroix J.S.

Le Tri sélectif

►► Où va quoi ?

Le SYDOM
à votre écoute
N° Vert 0 800 19 20 87

Souvenez-vous :
le meilleur déchet,
c'est celui que l'on ne produit pas !!!



Bouteilles, flacons, sacs et films plastiques



Briques alimentaires

cartons, cartonnets



Journaux, magazines, prospectus



Emballages métalliques :
aérosols, boîtes de conserve,
canettes, barquettes
et papier alu



BAC BLEU

Dans ce bac
Déchets
en VRAC
vides et
égouttés



Barquettes en plastique
(beurre, oeufs,
fruits...)

Pots de yaourt,
crème, fromage blanc...

Bouteilles d'huile en plastique



Restes de repas
Emballages gras et sales
Barquettes en polystyrène



Poussière



Déchets de salle de bains
(coton, pansement, tube de dentifrice...)

Couches culottes
Lingettes
Mouchoirs
Essuie-tout



Vêtements,
chaussures usagés



Ampoules, vitres,
vaisselle cassées



BAC GRIS

Dans ce bac
Déchets
en SAC



Feuilles mortes

Fleurs fanées

Taille de haies,
petites branches



Tonte de pelouse

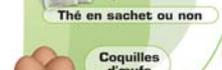
Epilures de fruits et légumes
(sauf agrumes traités)



Cendres, sciure
et copeaux de bois



Marc de café
et son filtre



Thé en sachet ou non

Coquilles
d'œufs



COMPOSTEUR



Gros cartons

Gros plastiques,
polystyrène



Ferraille,
Electroménager,
Literie,
Mobilier



Déchets de jardin,
Bois



Vêtements
chaussures usagés



Vernis/solvants



Peintures/papiers peints



Huiles usagées
(cuisine, moteur)



Piles/batteries

Néons



DECHETTERIE



Déchets Electroniques
et Electroniques



Pneus



Piles

**A ramener chez le
COMMERCANT**
Possibilité de dépôt en déchèterie.
Se renseigner avant.



Bouteilles, bocaux,
pots en verre



VERRE



PAPIER



CONTENEURS

* Des conteneurs
à papier sont
présents dans
certaines
communes

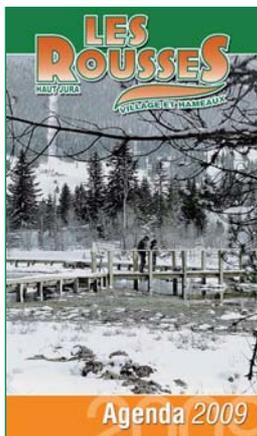
Commission Communication

En ce début de mandat, une commission communication a été créée. Composée de quatre élus et de cinq Rousselands volontaires, cette commission travaille sur les moyens favorisant le partage de l'information au sein de notre commune.

Aujourd'hui cette commission vous livre le premier numéro de l'Echo des Michottes. Ce rendez-vous municipal annuel sera renforcé courant de l'année 2009 par la rédaction de lettres d'informations diffusées par e-mail aux personnes (déjà nombreuses) inscrites sur le site web de la mairie des Rousses.

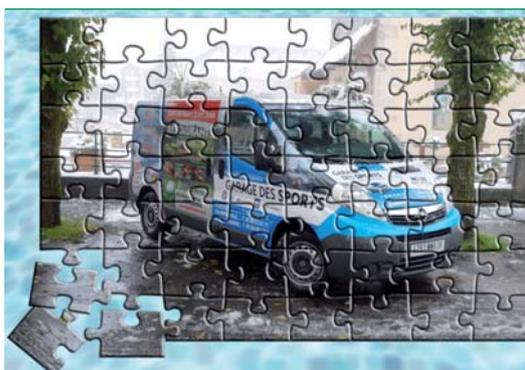
Votre site web, www.mairielesrousses.fr a d'ailleurs été le principal travail de cette commission pour 2008. Nous l'avons souhaité volontairement simple afin de permettre à tous de trouver les informations utiles de notre commune. Le site a été mis en ligne le vendredi 24 Octobre à 13h. Nous souhaitons qu'il vous informe régulièrement des projets municipaux, mais aussi de tous les événements associatifs et culturels se déroulant aux Rousses ou dans ses hameaux.

MATHEZ Ch.



L'agenda 2009 est disponible en mairie.

Pour nous aider dans notre démarche, merci de nous faire parvenir, vos photos, articles et dates de vos événements. Ils seront mis en ligne par nos soins sur le site www.mairielesrousses.fr



«Après 3 ans de gestation, le bébé est enfin né!»

Ce projet lancé il y a 3 ans répond aux besoins de la population et au sou-

hait des associations, d'avoir un moyen de transport.

Grâce à l'investissement des artisans et commerçants, la municipalité a pu obtenir le prêt d'un véhicule pour 3 ans. La contrepartie en est l'apposition de publicités payantes sur le dit véhicule.

On constate une réduction régulière et inquiétante des services offerts au public rural. Il est bien évident que ce nouveau service ne constituera pas une SUBSTITUTION aux autres transports déjà mis en place (ligne Jura bus par exemple), souvent difficile à assurer car l'habitat y est dif-

fus. Le service des personnes isolées n'est représenté que par quelques lignes d'autocar qui ne couvrent pas tout le territoire et ne répond pas toujours à leur attente.

José Camelin, maire des Rousses, a remercié chaleureusement les commerçants lors de l'inauguration en octobre. Il s'est montré ravi de pouvoir apporter une solution innovante pour «revitaliser l'espace rural».



Bus CCAS

Le comice agricole ...



Ce devait être l'événement de la fin de l'été. Le 6 septembre dernier s'est tenu aux Rousses un comice agricole, événement qui n'avait pas eu lieu dans cette commune depuis plus de cinquante ans. L'habitude s'était pourtant perpétuée d'un comice dans le Haut-Jura tous les deux ans, habituellement aux Moussières. Mais celui de 2007 n'avait pu avoir lieu pour des raisons sanitaires.

Aux Rousses, l'inauguration de la nouvelle fromagerie en juin 2007 avait mobilisé les énergies des agriculteurs locaux, et le franc succès populaire de cette manifestation avait donné le goût et l'envie d'une expérience semblable.

La motivation était là, il suffisait de mobiliser les bonnes volontés.

A l'initiative de Robert Bonnefoy, une première réunion eut donc lieu le 14 novembre 2007, avec une vingtaine d'intéressés, élus, agriculteurs et responsables d'associations ; la décision était prise, le projet démarrait. A raison d'une réunion par mois, le projet se précisait et prenait corps. R. Mathieu des Molunes prendrait en charge tout le volet purement agricole, et Robert Bonnefoy piloterait les animations. Au fil des mois, on trouvait d'autres idées, on captait d'autres bonnes volontés.

Au jour fixé, dix-sept exploitations avaient répondu à l'invitation, venant de communes allant des Hautes Combes jusqu'à Bois d'Amont, et amenant dans la commune quelque cent quinze vaches dont quarante des Rousses, avec aussi des moutons, des lamas, des ânes. Les vaches furent réparties en une douzaine de sections, et trois jurys de deux personnes avaient la mission de décerner prix et médailles en toute impartialité. Et comme le comice devait être l'occasion d'une vraie fête populaire, des animations variées étaient prévues pour intéresser le public : fabrication de fromage à la fromagerie, visite des caves d'affinage au fort des Rousses, marché artisanal sur le parking central, et surtout grand défilé soutenu par la fanfare de Septmoncel.

Malheureusement, le mauvais temps gâchait un peu la fête, et diverses animations prévues ne purent avoir lieu : tonte des moutons, démonstrations de tavaillons et de "sangles" pour le Mont d'Or, saut à ski, travail avec les ânes, démonstration de tronçonneuses ... Pour la même raison, le rallye photos remportait un succès limité, et pour comble de malheur, la sono tombait en panne.

Pourtant, les présents ne regrettèrent pas le déplacement, et le soir, trois cents fondues furent servies à l'Omnibus dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le comice agricole ...

LES ROUSSES
Groupement de l'Économie et de l'Environnement

Cette manifestation a mis le projecteur, l'espace d'une journée, sur une profession discrète mais essentielle à notre économie et à notre environnement, celle d'agriculteur. Il subsiste sur le plateau huit exploitations agricoles, six aux Rousses et deux à Bois d'Amont, la plupart constituées en GAEC (*Groupe agricole d'exploitation en commun*), structure qui apporte à l'exploitant un peu plus de souplesse et de confort de vie. On assiste par ailleurs à un certain rajeunissement de la profession.

Dans nos prés paissent environ trois cents vaches et presque autant de génisses, toutes de race montbéliarde. Ici, les agriculteurs sont exclusivement producteurs de lait, destiné essentiellement à la fabrication de fromage (Comté). On peut estimer la production annuelle à deux millions de litres de lait, correspondant en bout de chaîne à deux cents tonnes de Comté. A la fromagerie des Rousses, dont presque tous les agriculteurs du Plateau sont sociétaires, un fromager employé de la Société de fromagerie, traite seul tout le lait produit, cela grâce à une grande automatisation et à la mécanisation de différentes phases du travail. Des contrôles sanitaires stricts sont effectués chaque semaine - comme dans les fermes d'ailleurs - et le Comté fabriqué est envoyé à Poligny pour affinage. Le magasin de vente commercialise finalement le fromage, et le restaurant attenant permet la dégustation des spécialités fromagères locales.

O. Lacroix
avec l'aide
de R. Bonnefoy



Ecole maternelle

2006 : 13 inscrits, 4 ont fait leur rentrée le 2 septembre, les autres arriveront après les vacances de la Toussaint et de Noël.

2005 : 22 inscrits

2004 : 33 inscrits

2003 : 34 inscrits (dont 1 handicapé)

2002 : 1 inscrit, élève handicapé qui bénéficie d'un maintien en maternelle.

Effectif total : 94 dont 2 handicapés, ce chiffre montera à 103 en cours d'année avec l'arrivée des 2 ans.

LES ADULTES QUI TRAVAILLENT À L'ÉCOLE :

Mme LOURY Guylaine en TPS et PS.

Mlle MOREAU Céline enseignera le mardi dans cette classe (décharge de direction)

Mme THIEBAUT Annick en MS

Mme PEDROLETTI Marie-Claude en MS ET GS

Mme HOLLEY Muriel en GS.

Mme MILLET Marie-Annick, Mlle MICHELIN Emilie, Mme

FILLON MAILLET Hélène et Mlle VERDIÈRE Elise travaillent en collaboration avec les enseignantes en tant qu'**ATSEM**.

2 avs (assistant de vie scolaire) interviennent auprès des élèves handicapés : Mme DUBOIS Céline et Mlle PASTRELLO Lucie.

Mlle VERDIÈRE intervient aussi en tant **EVS (emploi vie scolaire)**.



Ecole primaire

L'école élémentaire publique des Rousses répartit les 176 élèves en 7 classes :

- 24 CP avec Mme Françoise GROSSIORD,
- 24 (dont 7 CP et 17 CE1) avec Mme KOITA (75%) et Mme MEUNIER (25%),



Photo : Ph. Bottagisi

- 26 (dont 16 CE1 et 10 CE2) avec Mme VIOT,
- 26 CE2 avec Mlle CRETIN,
- 25 CM1 avec Mme DEMOLY,
- 26 (dont 5 CM1 et 21 CM2)

avec Mme BRENIAUX (75%) et Mlle CHAVIN-GAZALIER (25%),
 • 26 CM2 avec Mme ROCHET (50%) et Mr BOTTAGISI (50%)
 Mr BOTTAGISI exerce la fonction de directeur sur 50 % de son temps. Mlle Julie TRAVAILLOT et Mr Daniel BOUQUET sont tous deux titulaires remplaçants avec une résidence administrative dans notre école. Mme Vera RIXEKER est une enseignante allemande qui exerce en France pour une année scolaire et enseigne l'allemand dans plusieurs écoles du Haut-Jura. Sa résidence administrative est également dans notre école. Mlle Caroline BENOÎT-GUYOD est stagiaire en alternance dans notre école pour une formation BPJEPS. Les deux services municipaux de garderie périscolaire et restauration scolaire sont proposés dans les locaux qui jouxtent l'école.

Ecole privée Notre-Dame des Neiges

Nombre d'élèves : 71 élèves répartis en 3 classes.

- Cycle 1 : maternelle (M^{elle} Cattet Corinne-directrice)
- Cycle 2 : CP-CE1-CE2 (M^{me} Fontaine Nelly)
- Cycle 3 : CM1-CM2 (M^{elle} Girard Isabelle)

Employées :

- 1 ATSEM : Nathalie BESSON
- 2 aides-éducatrices : Sylvie COTTET et Lucile ARBEZ

Services proposés :

- périscolaire : le matin à partir de 7 h30 et le soir jusqu'à 18h et le mercredi matin.
- Cantine : l'équipe éducative accompagne les enfants à la cantine scolaire de la commune et retourne les chercher.



Naissances

BERTOMÉO Maëva Dorotheé	1 ^{er} janvier	MALARET Raoul Thierry Louis	23 mai
DE CECCO Louise	4 janvier	FOURNIER-MOTTET Hugo José Joël	5 juin
CHEVALIER-GIROD Emerick Patrice Hervé	5 janvier	MÉNÉTRIER Agathe Marie-Claude Lydie	11 juin
BULLY Gauthier Lois David	14 janvier	LÉVÊQUE Arthur Joël Lilian	28 mai
HANI Bilal	18 janvier	CAMELIN Alexandre Olivier	14 juin
MARTINO Sophie	28 janvier	GRAS--MAZARD Noéline Martine Nathalie	4 juillet
DA SILVA Maimiti Thérèse Léa	30 janvier	CORBES Kyra	5 juillet
FETET Loric René Charles	27 janvier	CLUCHIER Manon Yvonne Louise	7 juillet
PEYRON Augustin Clovis Bernard	31 janvier	CHASSARD Hugo	14 juillet
MELLAN Mathéo Petsavan	7 février	BERRY Charly Christian André	22 juillet
SCHILTZ Lucien Romain	17 février	SAILLARD Naomie	23 juillet
BAILLY-SALINS Mélissa Anne	26 février	HUGON Lohan	21 août
NICOT--BENITEZ Célia	27 février	DOGLIO Angèle Catherine Marie-Hélène	27 août
BOUHASSOUN Mohamed Rayan	28 février	TREUVEY Jade Stéphanie Christiane	10 septembre
COSTA Alexandra	4 mars	MONTANTEME Ethan Louis	10 septembre
COSTA Agathe Mathilde	9 mars	ANDRIOLLO Evan Arnaud	22 septembre
THOUJERZ Lou	2 avril	TAHIR Mohamed Miloud	4 octobre
HOFF Gabin	24 avril	JABER Myrah Nanon	4 octobre
CART-LAMY Jade Rosie Marilyse	19 avril	LACROIX Louane Aline Emilie	15 octobre

Mariages

LACROIX Jean-Hervé et DE ALMEIDA Maria de Lourdes Rita	4 avril	DESBIOLLES Thierry et SAULCY Elisabeth	28 juin
BORDAT Frédéric Marcel Michel et PAGET-BLANC Florence Michèle	25 avril	PACHAUD Pascal et KINANI Jihane	28 juin
BRUNIER Nicolas Michel et BEGUIN Ghislaine Claude Elisabeth	10 mai	GUILLARD Roger et DELAMARE Sophie	30 juin
DE SOUSA-CALDAS Ludovic et CHATELAIN Deborah Sylvie Dominique	10 mai	BUSCHINI Fabien et CHAGROS DIT ROUSSET Anne-Marie	19 juillet
PELLETIER Marc et GOHIN Julie Marguerite Agnès	10 mai	BONNET Guylain et GAULANDEAU Marie	19 juillet
		HOUDIN Vincent et MARIE Delphine	30 août
		BOILLON Sébastien et TIBERTI Maud	20 septembre
		COLIN Gérald et GUIRAUD Fabienne	18 octobre

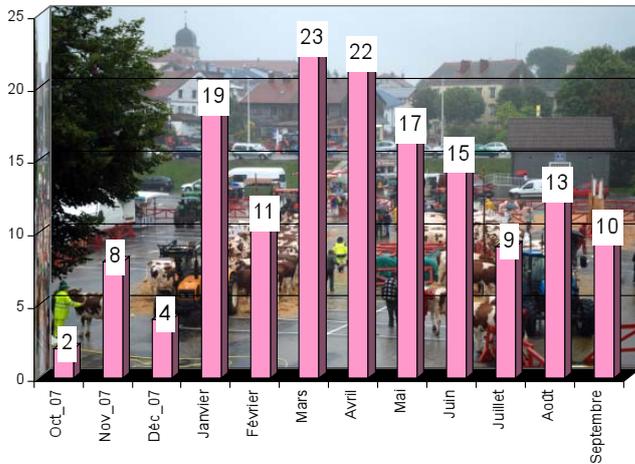
Décès

QUAYZIN Claudine Vve KOLLY	29 janvier	DOLE Lucette	2 mai
CLEMENT Suzanne div. PACHOUD	23 février	LEVERNEY Marguerite	25 août
BAILLY-BASIN Raymonde	27 février	BARENDSE Jean-Pierre	18 septembre
BAILLY-BASIN André	3 mars	SOUET Julien	21 septembre
LAYDU Jean-Charles	9 mars	GROSROYAT Nelly	26 septembre
BARREAU Raymonde ép. BERTHET	16 mars	BENOIT-LIZON Antoinette	25 septembre
VANDENABEELE Gilles	5 avril		

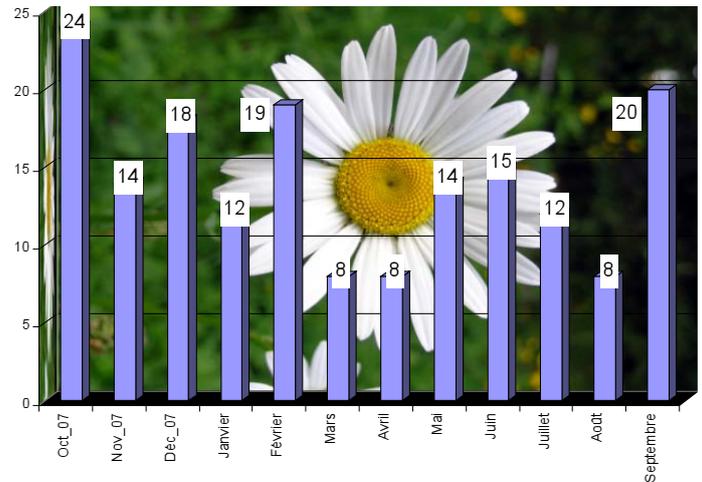
ASSOCIATIONS	RESPONSABLE	ADRESSE	VILLE
3 Couleurs	SCHMITT Catherine	47, montée Félix Pécelet	39220 LES ROUSSES
A.P.A.C.E	GIRARD Pierre	446, Route des Rousses en Bas	39220 LES ROUSSES
Aïkido Club	REYMOND Emile	La Cure	1264 ST CERGUE
Amicale du Personnel Communal des Rousses	GIRARD Pierre	Mairie	39220 LES ROUSSES
APPEL	ARBEL Christelle	64, rue du Couvent	39220 LES ROUSSES
Association "bien vivre aux Rousses"	Joël DONGUI	43, route Royale Résidence Grenier	39220 LES ROUSSES
Association "Ça Peint"	LACROIX Marie Ange	61, rue du Grépillon	39220 LES ROUSSES
Association Crash Test	Mme JUENET	Nose Blunt, rue Pasteur	39220 LES ROUSSES
Association Culturelle Rousselande	GENRE Annie	82 Montée du Rochat	39220 LES ROUSSES
Association de Tir	VITEAUX Fabrice	82 Rue des Mésanges	39220 LES ROUSSES
Association du Noirmont	VANDELLE Mickaël	5251, Route Internationale	39220 LES ROUSSES
Association Franco-Suisse	OBEZ Jean-François	Hôtel Arbez	39220 LES ROUSSES
Association Nathan Graine de Soleil	DUBOIS Céline	3780, Route Internationale	39220 LES ROUSSES
Association Protection Nature et Environnement du Plateau des Rousses	BERTHET Bernard	221, Montée du Noirmont	39220 LES ROUSSES
BL Evènement	BERTHET Monica	20, route du Génie	39220 LES ROUSSES
Centre Equestre	TINGUELY Sylvie	Route du Mont St Jean	39220 LES ROUSSES
Centre Sportif		Centre Sportif	39220 LES ROUSSES
Chorale Perce-Neige	MENG Béatrice	1, Impasse des Sorbiers	39400 MOREZ
Club Radio-modélisme	SEILLER Tony	5 Route de l'Alouette	39150 LA CHAUMUSSE
Club Soleil d'Automne	POTTIER Jacques	Résidence Mandrillon - 164, rue Pasteur	39220 LES ROUSSES
Club Subaquatique du Haut-Jura	BOFFIN Bruno	737, les Rousses d'amont	39220 LES ROUSSES
Comité des Fêtes de la Doye	BOUVERET Christian	32 Rte de Prémanon La Doye	39400 LES ROUSSES
Country Dance Group	BOUQUET Monique	6765 Rte Internationale	39220 LES ROUSSES
Donneurs de Sang	GARNIER Solange	651 Rte du Noirmont	39220 LES ROUSSES
Ecole de Ski Français	BENOIT-GUYOD Rémy	Maison du Tourisme	39220 LES ROUSSES
Estivales des Orgues	PFISTER Alice	171 Rte du Chazar	39220 LES ROUSSES
F.N.A.C.A.	DAVID-HENRIET Guy	50, rue PH Caseaux - Les Rivières	39220 PREMANON
Festival du Rire	MONNIER Thomas	SOGESTAR - Fort des Rousses	39220 LES ROUSSES
Football Club	GALLET Alain	276 Route du Mont St Jean	39220 LES ROUSSES
Golf Club du Rochat	BAILLY-SALINS Maurice	1035 Rte du Noirmont	39220 LES ROUSSES
Golf du Mont St Jean	TINGUELY Bernard	Route du Mont St Jean	39220 LES ROUSSES
Gymnastique Volontaire	SAILLARD Christel	63 Rue du Mont Fier	39220 LES ROUSSES
Karaté Club Morez-Les Rousses	FILIPPI Serge	1 Rue Wladimir Gagneur	39400 MOREZ
Metal Dimension	Patricia DE CECCO	4, Impasse du 23 août 1944	13430 EYGUERES
Moto Club du Risoux	Jean-Marie VALLET	8, lieu-dit Grands Champs	39260 VILLARD D'HERIA
Paint Ball	AUZIAS Aurélien	95 Chemin des Alliés	39220 LES ROUSSES
Pétanque Rousselande	CLEMENT Guy	107 Rue des Crêtets	39220 LES ROUSSES
Pole Air-Parapente Kite	BERBEY Richard	12 Rue de Paris	39150 ST LAURENT
Randonnée Raid Orientation du Ht-Jura	FAVRE Roland	Le Bras de Lajoux	39310 LAJOUX
S.P.A. de Morez	VIVANT Julie	146 Le Clos Brocard	39150 FORT DU PLASNE
Sapeurs Pompiers	VANDELLE Mickaël	5251 Rte Internationale	39220 LES ROUSSES
Scolécureuil	BOTTAGISI Philippe	Ecole Elémentaire Publique	39220 LES ROUSSES
Skieurs Rousselands	BENOIT-GUYOD Sébastien	368 Rte des Rousses en Bas	39220 LES ROUSSES
Smash Club Tennis Haut-Jura	ZAMBON Philippe	73 Rte Royale	39400 LES ROUSSES
Société de chasse	GUY Gérard	330 Route du Noirmont	39220 LES ROUSSES
Société de Pêche	BERTHET Daniel	9 Rte de St Claude	39400 MOREZ
Tennis de table du Haut-Jura	LAMY-CHAPUIS Christophe		39220 BOIS D'AMONT
Théâtre «Les Gens d'en haut»	CRETIN Fabrice	71, Impasse des Gavottes	39220 BOIS D'AMONT
Trois petits Points	AUZIAS Dominique	95 Chemin des Alliés	39220 LES ROUSSES
Union Commerciale Rousselande	GRENIER Jean-Paul	Le Patio	39220 LES ROUSSES
Union Instrumentale de Bois d'Amont	LACROIX Sylvie		39220 BOIS D'AMONT
VTT Massif du Jura	FORESTIER Michel	Chalet FOFO	39220 PREMANON

Les caprices du temps

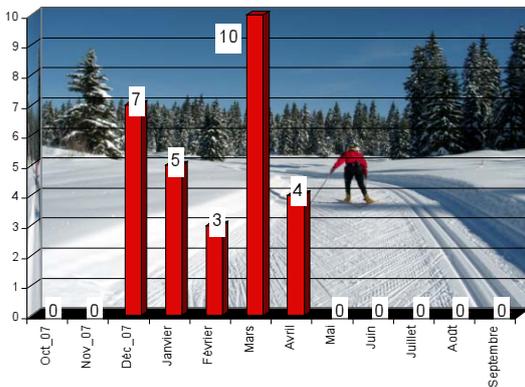
nombre de jours de pluie



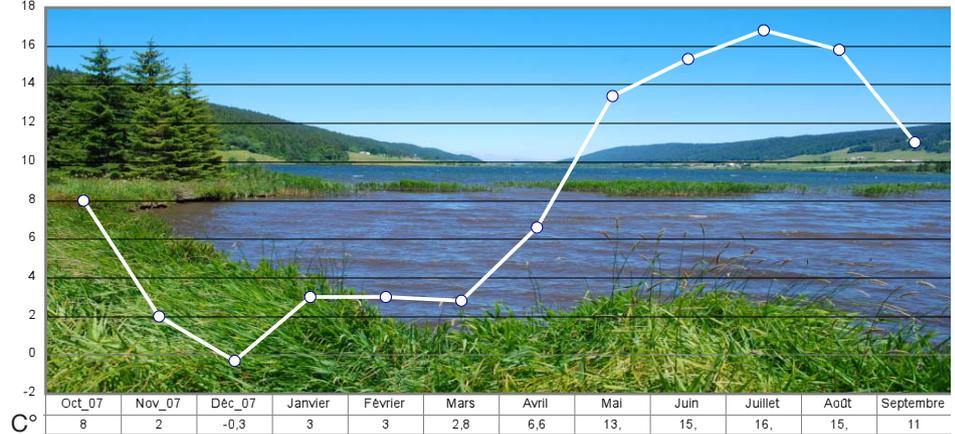
nombre de jours de soleil



nombre de jours de neige



Température moyenne de la base de données d'emotionjura.com



LES ROUSSES
HAUT JURA
Le Station aux 4 villages

Du 20 décembre au 4 janvier 2009

Quatre villages en file à Les Rousses, Prémaman, Lamoura et Bois à l'Omont vous accueillent

Féeries de Noël au pays des sapins

À chaque jour son rendez-vous pour fêter Noël et clore l'année en beauté :

- Concerts
- Contes
- Animations spéciales enfant

À déguster en famille !

lesrousses.com

Vivez en famille la magie d'un Noël authentique à la montagne !

Dès décembre les "Féeries de Noël au pays des sapins" nous font retrouver notre âme d'enfant et réaniment les saveurs perdues de notre jeunesse. Au moment de Noël, la station des Rousses s'habille de lumières et vous plonge dans l'ambiance joyeuse et colorée des fêtes de fin d'année.

Au cœur du parc naturel régional du Haut-Jura, cette station de moyenne montagne vous accueille et saura vous surprendre avec ses paysages enneigés, ses combes, vallées et lacs.

Au détour d'une des nombreuses pistes, profitez des dernières journées de l'année pour admirer, toucher, vivre, respirer, goûter, sentir, entendre... cette ambiance si envoûtante d'un Noël en montagne.

Chaque soir, un des quatre villages de la station vous invite à partager un moment festif autour du thème féérique de Noël. Contes, chants, dégustations de gourmandises et boissons, rencontre avec Rouxy la mascotte de la station, le père Noël, les chiens de traîneaux... un menu alléchant pour fêter la venue du Père Noël et clore en beauté l'année !

Organisé par La Station des Rousses